

# St Rémy en bref...



Lettre d'information n° 6

Juin 2017



## Concert classique 16 juin à 20h30

L'ensemble instrumental d'Yzeure dirigé par Frank VAN BASTELAER, Laurent CONTI soliste et le trio à cordes « les douze clefs » se produiront pour la première fois à l'église de Saint-Rémy-en-Rollat le vendredi 16 juin 2017, à 20h30.

Frank VAN BASTELAER nous propose un programme très varié, avec des succès des grands maîtres de la musique baroque et classique: **Pachelbel, Purcell, Vivaldi, Bach, Beethoven et Mozart.**



*Saint-Rémy en Rollat*  
**CONCERT CLASSIQUE**  
*L'Ensemble Instrumental d'Yzeure*  
Soliste: Laurent Conti, violon  
et le trio à cordes « Les Douze Clefs »  
*en l'église*  
**Vendredi 16 Juin**  
à 20h30  
Entrée: participation libre

Pachelbel  
Purcell  
Bach  
Vivaldi  
Beethoven  
Mozart

## Marché des Producteurs de Pays



**Des marchés de producteurs en direct de nos terroirs**

**Vendredi 7 juillet**  
à partir de 18 h - Salle socioculturelle  
**ST-REMY-EN-ROLLAT**



**PRODUITS FERMISERS LOCAUX EN VENTE DIRECTE**

Retrouvez et échangez avec les agriculteurs de chez vous.



**PARTAGEZ UN REPAS SUR PLACE**

Composez votre menu, élaboré avec des produits issus d'un savoir-faire traditionnel.



**ANIMATION MUSICALE**

Profitez d'une ambiance chaleureuse et conviviale sur un marché authentique et festif.



Blvenue à la ferme Auvergne  
[www.marches-producteurs.com/Allier](http://www.marches-producteurs.com/Allier)  
[www.blvenue-a-la-ferme.com/Allier](http://www.blvenue-a-la-ferme.com/Allier)  
04 70 48 42 42



Pour la troisième année consécutive, la Municipalité organise en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Allier son Marché des Producteurs de Pays (MPP) le vendredi 7 juillet à partir de 18 h à la salle socioculturelle.

Cette année encore, vous pourrez faire vos achats, les emporter ou les consommer sur place. Qualité des produits et ambiance festive seront une fois de plus au rendez-vous de la gastronomie et de la bonne humeur.

De nombreux producteurs locaux viendront vous faire découvrir leurs produits.

**Alors n'oubliez pas de noter la date du 7 juillet sur vos tablettes. Venez nombreux profiter de cet instant gourmand et convivial !**



# Cérémonies commémoratives du 22 juillet 2017



Depuis 2004, la Municipalité organise chaque année une cérémonie commémorative du martyr de Roger KESPY, Claude WEINBACH, Jean-Louis CLAVEL et Frédéric MARCUS, Résistants Morts pour la France, le 25 juillet 1944.

Cette année, la cérémonie se déroulera le **samedi 22 juillet à 10h00, devant la stèle des Fusillés de la forêt Domaniale de Marcenat.**

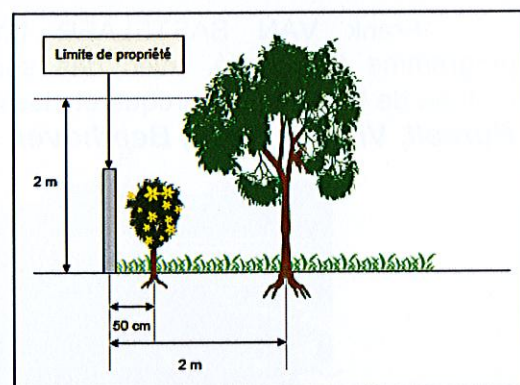
**Une seconde cérémonie est organisée au cimetière à 11h00, la plaque de la tombe de ces quatre Résistants a été rénovée grâce au concours financier du Ministère de la Défense et du Comité du Souvenir Français de Saint-Germain-Des-Fossés, auquel la commune est adhérente.**

## Bon voisinage : aide-mémoire

Consécutivement aux plaintes enregistrées en mairie concernant les nombreuses entorses aux règles de vie commune commises par certains de nos concitoyens, nous vous rappelons brièvement, quelques interdictions :

- **Il est interdit de faire brûler des déchets végétaux dans son jardin**, ils doivent être déposés en déchetterie, (circulaire préfectorale n°4833/33 approuvant le règlement départemental sanitaire).
- **Les travaux de bricolage et de jardinage doivent impérativement être effectués** dans les créneaux horaires prévus par l'arrêté préfectoral n°884/91 (jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h).
- **La loi interdit la divagation des animaux domestiques** (chats non identifiés à plus de 200 mètres du domicile du propriétaire, chiens à plus de 100 mètres de leur maître).
- **L'obligation d'entretien des cours d'eau lit et berges incombe aux propriétaires riverains** (articles L 215.14 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article 114 du Code Rural)

**Un guide du bon voisinage est en cours d'élaboration, il sera distribué à tous les saint-rémois.**



Ce que dit la loi, en matière de plantations des arbres, arbustes de clôtures concernant les distances de plantation à respecter par rapport aux limites de propriété:

Inférieure ou égale à 2 mètres	0.5 mètre
Supérieure à 2 mètres	2 mètres

**Les plantations ne doivent pas dépasser la limite de propriété et empiéter sur la voie publique et/ou chez les voisins**

## Travaux d'aménagement du bourg

La Municipalité, bien consciente des désagréments occasionnés par les différents travaux entrepris en centre-bourg, vous prie de l'en excuser, la tranche 2017 sur la RD 6 sera achevée fin juillet. Tout va bientôt rentrer dans l'ordre.

Pour sécuriser au maximum le déplacement des écoliers, des collégiens et des lycéens qui empruntent les bus de transports scolaires stationnés sur la place de l'Eglise, il a été décidé d'instaurer un sens unique de circulation avec une seule entrée et une seule sortie de la place.

Le nombre de places de stationnement sur la place de l'Eglise est inchangé et globalement augmenté à l'échelle du centre-bourg, compte-tenu de la création de nouveaux emplacements rue de la Poste, rue de Vichy devant la pharmacie et du nouveau parking rue de Charpigny, aux abords immédiats du cabinet médical, du local de la kinésithérapeute et du nouveau cabinet des infirmières libérales.



# ***Perturbation de la circulation et du stationnement les 10, 11, 12 et 13 juillet 2017***

La Municipalité tient à vous informer que la circulation et le stationnement seront perturbés dans le centre-bourg pendant 4 jours dans la première quinzaine du mois de juillet

Un arrêté conjoint temporaire a été signé par le Président du Conseil Départemental de l'Allier, ainsi que par les Maires des communes de Billy, St-Didier-La-Forêt, St-Pourçain-Sur-Sioule et St-Rémy-En-Rollat.

***Le stationnement et la circulation  
seront interdits rue de Vichy  
pendant 4 jours : du 10 au 13 juillet  
2017 inclus.***

En effet, le département de l'Allier va réaliser d'importants travaux sur la RD n°6, en faisant poser dans la traversée de notre village, un nouveau tapis d'enrobé à chaud par la société EIFFAGE.

La circulation sera déviée dans les deux sens par les RD n°6, n°2009, 46, la RN 7, la RN 209 et la RD n°67. En ce qui concerne les saint-rémois à partir de Saint-Didier-La-Forêt et interdite à Saint-Rémy-En-Rollat de l'entrée d'agglomération au dessus de la rue de Piquejalle jusqu'au rond-point de la Goutte.

L'accès à la rue de Vichy sera bloqué à partir de toutes les rues parallèles suivantes :

**Rue de Piquejalle,  
Rue de Rollat,  
Impasse de la Plaine,  
Rue des Augerolles,  
Rue de Marcenat,  
Rue de Valgreghentino,  
Rue de la Côte-Minon,  
Rue de la Gare,  
Rue de Charpigny  
Rue des Catalpas,  
Rue de la Poste.**

***Seuls les riverains de la rue de  
Vichy et les services d'urgence  
pourront circuler en traversée du  
centre-bourg sur la RD n°6  
pendant ces 4 jours.***

Les sorties et les entrées de la commune seront possibles soit par la RD n°67 la rue des Carrés et la RD n°6 par le rond-point de la Goutte, soit par la RD n°220 (direction Vendat).

La signalisation de déviation et d'interdiction de circulation sera mise en place par la société EIFFAGE à tous les embranchements concernés.

Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour répondre à vos questions au 04 70 41 95 30 ou par email à l'adresse suivante : [st.remy.mairie@wanadoo.fr](mailto:st.remy.mairie@wanadoo.fr).

**Plan de déviation établi par le Conseil Départemental de l'Allier**

